

151. (1) La présente Partie n'est censée ni restreindre ni exclure aucun des droits ou libertés auxquels une personne est autrement recevable.

(2) La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de 1949 de l'Amérique du Nord britannique; et les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1946, ainsi que la présente loi, peuvent être cités d'ensemble sous le titre de: Actes de 1867 à 1949 de l'Amérique du Nord britannique.

Après débat, il est—

Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit différée à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Kinley à l'effet qu'il attirera l'attention du Sénat sur les restrictions qui entravent le commerce entre le Canada et les Indes occidentales, et qu'il s'enquerra des mesures, s'il en est, qu'a adoptées le Gouvernement en vue d'améliorer cette situation, il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros cent cinquante-cinq à cent soixante et un, les deux précités inclusivement.

Lesdits rapports sont adoptés séparément, sur division.

L'honorable sénateur Haig, Président adjoint du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:—

Bill (F-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Rene Walsh".

Bill (G-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Sara Tepper Prupas".

Bill (H-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Wilfred Melanson".

Lesdits bills sont lus séparément la première fois, sur division.

Avec la permission du Sénat, il est—

Ordonné: Qu'ils soient inscrits à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.